

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateurs de produit**

Nom du produit : BENZOYLE PEROXYDE

Code Produit : 20 134 100 - Educachim
: 958 003 - Sciencethic

Marque : Educachim

No.-Index : 617-008-00-0

No REACH : 01-2119511472-50-XXXX

No.-CAS : 94-36-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit chimique pour la synthèse

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SCIENCETHIC
32 ROUTE DE ROUEN
27930 NORMANVILLE
+33 (0) 232 230 230
jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

| | |
|--|--|
| Peroxydes organiques, (Type C) | H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. |
| Irritation oculaire, (Catégorie 2) | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, (Sous-catégorie 1A) | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Danger à court terme (aigu) pour | H400: Très toxique pour les organismes |



le milieu aquatique, (Catégorie 1) aquatiques.

Danger à long terme (chronique)
pour le milieu aquatique,
(Catégorie 1) H410: Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H242

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235

Tenir au frais.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P410

Protéger du rayonnement solaire.

Informations

aucun(e)

Additionnelles sur les

Dangers

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

aucun(e)

Informations

aucun(e)

Additionnelles sur les

Dangers

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : C14H10O4
No.-CAS : 94-36-0
No.-CE : 202-327-6
No.-Index : 617-008-00-0

| Composant | Classification | Concentration |
|-------------------------------|----------------|--|
| Peroxyde de dibenzoyle | | |
| No.-CAS | 94-36-0 | Org. Perox. B; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H241, H319, H317, H400, H410 Facteur M - Aquatic Acute: 10 - Aquatic Chronic: 10 |
| No.-CE | 202-327-6 | |
| No.-Index | 617-008-00-0 | |
| | | >= 70 - < 90 % |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible.

Effet comburant par libération d'oxygène.

Éviter le choc et le frottement.

Danger d'explosion en cas de décomposition !

En cas d'échauffement danger de décomposition explosive.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Hermétiquement fermé à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Suivre les réglementations locales.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 4.1A: Autres matières dangereuses explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|---|
| Peroxyde de dibenzoyl | 94-36-0 | VME | 5 mg/m ³ | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France |
| | Remarques | Valeurs limites indicatives | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatrill® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,11 mm

Délai de rupture: 480 min

Matériel testé :KCL 741 Dermatrill® L

Protection du corps

Vêtements de protection

Protection respiratoire

Nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) État physique cristaux

- | | |
|--|--|
| b) Couleur | blanc |
| c) Odeur | d'amande amère |
| d) Point de fusion/point de congélation | Point de fusion: 100 - 105 °C - (décomposition) |
| e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| f) Inflammabilité (solide, gaz) | Matière solide inflammable. |
| g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Donnée non disponible |
| h) Point d'éclair | Donnée non disponible |
| i) Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| j) Température de décomposition | > 70 °C |
| k) pH | Donnée non disponible |
| l) Viscosité | Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: Donnée non disponible |
| m) Hydrosolubilité | 0,35 mg/l à 20 °C - OCDE ligne directrice 105 |
| n) Coefficient de partage: n-octanol/eau | log Pow: 3,2 à 22 °C - Bioaccumulation n'est pas à prévoir. |
| o) Pression de vapeur | < 1 hPa à 20 °C |
| p) Densité | 1,33 g/cm ³ à 25 °C |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| q) Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| r) Caractéristiques de la particule | Donnée non disponible |
| s) Propriétés explosives | Explosif à l'état sec. |
| t) Propriétés comburantes | Pouvoir oxydant |

9.2 Autres informations concernant la sécurité

- | | |
|---------------------------|--|
| Masse volumique apparente | 500 - 600 kg/m ³ |
| Taille des particules | 135 µm - OCDE Ligne directrice 110 - Granulométrie moyenne |
| Densité de vapeur | 8,4 |

relative

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Explosif Sensibilité mécanique (friction) sensible aux chocs
Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

Se décompose à l'exposition à la lumière.
La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).
Contient le(s) stabilisant(s) suivant(s):
eau (25 %)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec:
charbon/suie
Substances polymérisables
Danger d'explosion avec:
Alcools
Amines
Initiateurs de polymérisation
Agents réducteurs
Déchets basiques
Acides forts
Acides organiques
aniline
Chloroforme
Diméthyle sulfoxyde
composés du fer (III)
Hydruure de lithium et d'aluminiumsels métalliques,

10.4 Conditions à éviter

Températures au-dessus du point de fusion.
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL0 Oral(e) - Souris - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

DL0 Oral(e) - Souris - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg (Peroxyde de dibenzoyl)

(OCDE ligne directrice 401)

Symptômes: Irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et du tube digestif.

CL0 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 24,3 mg/l - poussières/brouillard(OCDE ligne directrice 403)

CL0 Inhalation - Rat - mâle - 4 h - 24,3 mg/l - poussières/brouillard

(Peroxyde de dibenzoyl)

(OCDE ligne directrice 403)

Symptômes: Conséquences possibles:, irritations des muqueuses

Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin (Peroxyde de dibenzoyl)

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Local lymph node assay (LLNA) - Souris (Peroxyde de dibenzoyl)

Résultat: positif

(OCDE ligne directrice 429)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

(Peroxyde de dibenzoyl)

Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

(Peroxyde de dibenzoyl)

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
(Peroxyde de dibenzoyl)
Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Dépend de l'intensité et de la durée d'exposition, les conséquences peuvent aller de l'irritation légère à la destruction sévère des tissus., A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. (Peroxyde de dibenzoyl)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | Essai en semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0,0602 mg/l - 96 h (Peroxyde de dibenzoyl) (OCDE ligne directrice 203) |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0,11 mg/l - 48 h (Peroxyde de dibenzoyl) (OCDE Ligne directrice 202) |
| Toxicité pour les | Essai en statique CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues |

| | |
|--|---|
| algues | vertes) - 0,0711 mg/l - 72 h (Peroxyde de dibenzoyle) (OCDE Ligne directrice 201) Essai en statique NOEC - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0,02 mg/l - 72 h (Peroxyde de dibenzoyle) (OCDE Ligne directrice 201) |
| Toxicité pour les bactéries | Essai en statique CE50 - boue activée - 35 mg/l - 0,5 h (Peroxyde de dibenzoyle) (OCDE Ligne directrice 209) |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | Essai en semi-statique EC10 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0,001 mg/l - 21 jr (Peroxyde de dibenzoyle) (OCDE Ligne directrice 211) |

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 28 jr (Peroxyde de dibenzoyle)
Résultat: 71 % - Facilement biodégradable.
(OCDE ligne directrice 301D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Effets biologiques:
Danger pour l'eau potable.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local et chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 3104

IMDG: 3104

IATA: 3104

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)

IMDG: ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)

IATA: Organic peroxide type C, solid (Benzoyl peroxide)

Special Provisions: "Keep away from heat" label required.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.2

IMDG: 5.2

IATA: 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Polluant marin: non

IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels : (D)

Information supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES
AUTORÉACTIFS et
PEROXYDES ORGANIQUES

E1 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4421: Peroxydes organiques type C ou type D.

4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H241 | Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.